

<https://www.observatoire-collectivites.org/spip.php?article2095>

Au journal officiel du 14 avril 2011

- Actualité - Au journal officiel -



Publication date: jeudi 14 avril 2011

Copyright © Observatoire Smacl des risques de la vie territoriale - Tous
droits réservés

Aides à finalité régionale et à l'investissement des PME (listes des communes intégrées ou retirées du zonage AFR) / Retraite complémentaire des fonctionnaires et agents des collectivités locales / Financement des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer / Convois exceptionnels

[1]

Economie et emploi

– Décret n° 2011-391 du 13 avril 2011 modifiant le décret n° 2007-732 du 7 mai 2007 modifié relatif aux [zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises](#) NOR : AGRR1031434D [2]

Retraites

– Décret n° 2011-389 du 12 avril 2011 portant modification du code des assurances et modifiant le décret n° 2008-284 du 26 mars 2008 relatif aux [règles de provisionnement de certains régimes de retraite complémentaire constitués au profit des fonctionnaires et agents des collectivités locales et des établissements publics auprès d'entreprises régies par le code des assurances](#) NOR : EFIT1105441D

Santé

– Décision du 5 avril 2011 fixant pour l'année 2011 le [montant des contributions aux budgets des agences régionales de santé pour le financement des groupes d'entraide mutuelle et des maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer](#) mentionnés au I de l'article L. 14-10-5 du code de l'action sociale et des familles NOR : SCSA1101657S

Transports

– Arrêté du 4 avril 2011 modifiant l'arrêté du 4 mai 2006 relatif aux [transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque](#) NOR : DEVS1105203A

[L'intégralité du JORF n°0088 du 14 avril 2011](#)

[1] Photo : © Kret

[2] Le décret dresse la liste des communes qui ont été intégrées ou retirées du zonage AFR créé par le décret n° 2007-732 du 7 mai 2007. Ce zonage a pour objectif de contribuer au développement des territoires en difficulté en soutenant plus particulièrement les investissements productifs des grandes entreprises et PME ou la création d'emplois liés à ces investissements. Hors de ces zones, seules les PME peuvent être aidées sur leurs investissements productifs.